



Procès-verbal de contrôle d'étanchéité pour les conduites (Un procès-verbal par installation)

Commune : _____ Parcelle n° : _____
Permis de construire : N° : _____ du : _____
Existant depuis : _____
Immeuble/emplacement : _____
Secteur de protection des eaux: Au Ao üB Zone de protection des eaux souterraines : S2 S3
Maître d'ouvrage (adresse) : _____

Entreprise de construction : _____
(adresse) : _____
Ingénieur du projet : (adresse): _____

Entreprise en charge du contrôle : _____
(adresse) : _____

Description de l'installation et de la méthode de contrôle

Construction : Conduite à écoulement gravitaire Conduite forcée souterraine
 La conduite est noyée dans le béton uniquement coudes, embranchements et abouts
 Raccords de tuyaux résistant à la traction
Liquide : Engrais de ferme Eaux résiduelles domestiques
Matériau : PE PVC-U autres : _____ Longueur : _____ m
Diamètre nominal (DN): 60 100 125 150 200 autre: _____ mm
Contrôle effectué avec : Eau Air
Contrôle selon : Directive VSA (SVGW) VDG (Vereinigung für Druckprüfung erdverlegte Gölledruckleitung)

Directives de contrôle pour les conduites à écoulement gravitaire

Contrôle réalisé avec de l'eau

Pression de contrôle : Installation nouvelle ou en zone S3 : 0,5 bar
 Installation existante : 0,2 bar
 * _____ bar
Durée de contrôle : 30 minutes
 0.10 l/m² en 30 minutes (conduites)
Apport d'eau admis : 0.20 l/m² en 30 minutes (regards)
 0.05 l/m² en 60 minutes (conduites et regards en zones S3)
 * _____ l/m² en _____ minutes

Contrôle réalisé avec de l'air (conduites)

Pression de contrôle : 0,2 bar
Chute de pression admissible : 15 mbars
Durée de contrôle : _____ min.
(calcul selon directive VSA)

*écart selon SIA 190

Directives de contrôle pour les conduites forcées souterraines

La pression maximale du contrôle résulte de la pression nominale de la conduite à contrôler et ne doit pas être excédée.

Contrôle réalisé avec de l'eau selon VSA

Pression de contrôle : 1,5 fois supérieure à la pression de service maximale (pression de service = pression en sortie de pompe, pression due à la différence d'altitudes et pression due à la fermeture des vannes)

Contrôle réalisé avec de l'eau selon VDG (méthode de référence)

Principe : Contrôle de l'ensemble du système, c'est-à-dire des conduites d'application du lisier, des dispositifs de raccordement, robinets et vannes.

Durée de contrôle : Au moins 15 minutes

	Pression de service maximale à la pompe	Pression nécessaire (1,5 fois pression de service)	Pression maximale du matériel
Pression bar :			

Contrôle d'étanchéité de l'installation (la bande de mesure doit être fournie en annexe)

Mesure	Début	Fin	Différence
Heure juste	: heure	: heure	min.
Pression	bar	bar	bar
Chute de pression admissible dépassée après :			min.

Mesurage détaillée selon contrôle VDG

Mesure après :	1 min.	3 min.	5 min.	7 min.	9 min.	12 min.	15 min.
Pression bar :							

Contrôle de fonctionnement réalisé pour conclure le contrôle : Oui Non

L'installation est étanche et peut être utilisée (date/visa) : _____

Contrôle ultérieur : Non Oui, raison : _____

Remarques

Lieu et date :

Signatures

Maître d'ouvrage : _____
Entreprise de construction : _____
Ingénieur du projet : _____
Entreprise en charge du contrôle : _____

Copie à : Maître d'ouvrage Commune OED _____

Contact

Office des eaux
et des déchets

Direction des travaux publics et des
transports du canton de Berne
Reiterstrasse 11
3013 Berne

+41 31 633 38 11

info.awa@be.ch
www.be.ch/oed